

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Le CNFPT est un établissement public unique paritaire déconcentré, créé par la loi du 26 janvier 1984, dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales, établissements publics territoriaux et de leurs agents dans leur mission de service public.

La mission de l'établissement est de développer les compétences de tous les agents de la fonction publique territoriale. Chaque année, l'établissement forme près d'un million d'agents territoriaux, dispense près de 2 000 000 journées de formation aux stagiaires.

Le Centre national de la fonction publique territoriale conçoit et dispense des formations à l'ensemble des agents territoriaux, de toutes catégories, A, B et C, tout au long de leur vie professionnelle. Le CNFPT organise plusieurs concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale : administrateur territorial, conservateur territorial du patrimoine, conservateur territorial des bibliothèques, ingénieur en chef territorial. Il propose également un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience [VAE] et organise la reconnaissance de l'équivalence des diplômes [RED].

Le CNFPT réunit près de 2 300 femmes et hommes, travaillant chaque jour au service des collectivités et de leurs agents dans une organisation souple et déconcentrée : 18 délégations, 64 antennes, 18 pôles de compétences et 5 instituts nationaux. Le dispositif de formation professionnelle des agents territoriaux est contrôlé par 177 élus et représentants des personnels au niveau national et 1 446 élus et représentants des personnels au niveau régional.

La délégation Bretagne

La délégation de Bretagne comporte un siège régional et quatre antennes de plein exercice (une par département) :

- > Siège de région et antenne d'Ille-et-Vilaine : Thorigné-Fouillard [périphérie de Rennes]
- > Antenne des Côtes-d'Armor : Saint-Brieuc
- > Antenne du Finistère : Brest
- > Antenne du Morbihan : Vannes

75 agents territoriaux sont au service de la formation des personnels des 2 037 collectivités territoriales bretonnes et de leurs 90 250 agents.

L'instance paritaire délibérante de la délégation de Bretagne est le conseil régional d'orientation, composé d'élus et de représentants des personnels territoriaux bretons. Il est présidé par Yohann Nédélec, vice-président de Brest Métropole.

Retrouvez toute l'offre de formation sur

www.cnfpt.fr

Les inscriptions aux formations s'effectuent à partir du site Internet :

<https://inscription.cnfpt.fr> [se renseigner auprès de son employeur].

CONTACTS

DÉLÉGATION BRETAGNE

Rue Louis-de-Broglie
56038 Vannes Cedex
Tél. : **02 97 47 71 00**

Carole VIDAL

Conseillère formation
Mél. : **carole.vidal@cnfpt.fr**